



### Note

Le Secrétariat de la Fédération Haïtienne de Tennis de Table remercie les Dirigeants de Clubs, AJPIE, TORNADO, FSC, FUEGORIA, CTTPB, CVPH qui ont acheminé les informations relatives à la constitution de la base de données de la FHTT.

En effet, voulant être en accord avec les règlements statutaires de l'article 8-4 : **(Un membre n'ayant pas payé sa cotisation pourrait recevoir une notification de suspension, du Secrétariat Général. Dès que la cotisation aura été payée, le membre reprendra ses droits au sein de la FHTT. Trois (3) mois de suspension pour cause de non-paiement, pourrait causer la radiation d'un membre)** et rappelant ainsi que le vote du programme de licenciement obtenu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Janvier 2021 en relation à la contribution des différentes entités (Athlète, Club, Entraîneur, Institution et Membre de la FHTT), le Secrétariat tenant compte de ses deux prérogatives, enjoint les Clubs affiliés à se conformer à ces exigences.

De ce fait, le Secrétariat vous soumet le formulaire de calcul des frais de licenciement destiné aux Clubs affiliés :

GRILLE TARIFAIRE ANNUELLE	
	Gourdes
Cotisation annuelle Club	5,000
Membre du Comité	500
Vétérans (50ans et +)	750
Seniors (19 à 49 ans)	500
Juniors (16 à 18 ans)	250
Cadets 13 a 15 ans)	150
Minimes (9 à 12 ans)	150
Poussins (4 à 5 ans)	150
Entraîneur	500

	CLUB							Tarif de la licence
	NOM	DU						
	RESPOSABLE							
	ANNEE	DATE						
	Nom du Licencié	Sexe	Statut	Date de Naissance	Age	Catégorie		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								

Statut : A (Athlète), E (Entraîneur) M (Membre du Comité)



Les Clubs auront jusqu'au 31 Mai 2021 pour payer ces cotisations au compte Gourde de la FHTT 2606042964 (SOGEBANK) et de renvoyer toutes les informations au Secrétariat de la FHTT avec la copie de la fiche de dépôt.

A noter 60% de ses revenus de ce programme sera versé aux Clubs qui ont rempli les conditions nécessaires requises.

Bukford Démosthènes

Secrétaire Général